

Procès-verbal des délibérations de l'Assemblée Générale Mixte du 21 Septembre 2019

Le 21 Septembre 2019 à 9h30 les actionnaires de la société Centrales Villageoises NID'Energies, société par actions simplifiée de capital variable, dont le siège social est situé 15 rue de l'Eglise à La Tour du Pin, immatriculée au RCS de Vienne, sous le numéro SIREN 828 567 602 se sont réunis à Saint Victor de Cessieu dans le cadre de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire, sur convocation qui leur a été adressée individuellement le 1er Août 2019.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été signée par les actionnaires présents ainsi que par les représentants et les mandataires des actionnaires non présents.

L'assemblée est présidée par Christelle Claude, présidente de la société.

La présidente communique à l'assemblée la feuille de présence dont il résulte que 22 actionnaires sont présents ou régulièrement représentés.

La présidente déclare que l'assemblée est valablement constituée et qu'elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

L'ordre du jour était le suivant :

- 9h00-9h30 : Accueil des actionnaires – Signature des registres
- 9h30-10h30 : Assemblée générale ordinaire
 - Actualités du projet
 - Bilan comptable
 - Vote des résolutions
- 10h30-11h00 : Assemblée générale extraordinaire
 - Relocalisation du siège social de la société
 - Vote des résolutions
- 11h00 – 12h30 : débat sur la stratégie future de la société

1. Actualité du projet

1.1. Synthèse des projets de centrales photovoltaïque de la phase 1.



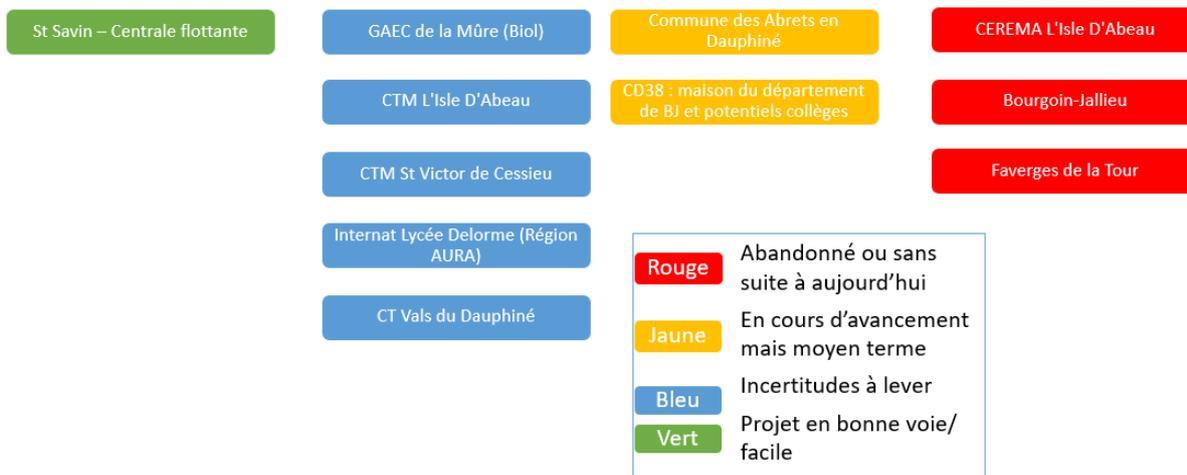
Précisions :

- Saint-Alban de Roche : chantier installateur jusqu'au 30/9. Mise en service attendue pour Novembre 2019.
- Four : Convention d'Occupation Temporaire signée par la mairie. Devis installateur signé. Demande de raccordement et déclaration préalable à lancer. Mise en service attendu pour Janvier/Février 2020.
- Présentation du productible du projet de Meyrié et précision que le site de Villefontaine, bien qu'en service, ne renvoie pas les données de production pour un problème de monitoring (boîtier émetteur). L'installation photovoltaïque fonctionne parfaitement et la production est bien injectée sur le réseau.

1.2. Opportunités et orientations

Axes de développement des toitures

- 1) Renforcer la présence sur l'Est du territoire, jusqu'à Pont de Beauvoisin (suite à délibération lors de l'AGEO du 29/6).
- 2) Focaliser sur des grandes toitures (>36 kWc) pour améliorer la rentabilité économique de l'ensemble
 - a. Les perspectives de rentabilité de la phase 1 sont de l'ordre de 2,5 à 3%. Des frais non ou sous-budgétés se sont déjà ajoutés récemment et risquent encore de s'ajouter, ce qui devrait faire baisser cette perspective. L'équilibre économique est donc précaire.
 - b. L'impact est que les petites toitures ne sont pas auto-suffisantes financièrement.
 - c. Pour permettre la réalisation de projets politiquement intéressants (nouvelles communes) mais sur des petites toitures, il faut au préalable avoir sécurisé le business plan avec des installations plus grandes et donc plus rentables.



Il est rappelé le rôle primordial que peuvent jouer tous les actionnaires dans l'identification de toitures et le suivi du dossier – et ceci sans expertise du process.

I. Validation des comptes annuels 2018

Le bilan comptable complet et certifié par l'expert-comptable a été envoyé à tous les actionnaires en même temps que la convocation à l'AG.

❖ Synthèse

Total du bilan	51 570,77 €
Chiffre d'affaires	0 €
Résultat net	-3 465,39 €

❖ **Détail du compte de résultat**

Production stockée	
Production immobilisée	
Subventions d'exploitation reçues	
Autres Produits	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A.	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)	
Variation de stock (marchandises)	
Achats de matières premières et autres approvisionnements	
Variation de stock matières premières et autres approv.	
Autres achats et charges externes	3 318
606400 ACHATS FOURNIT.ADMINISTRATIVES	606
622600 HONORAIRES	1 400
622700 FRAIS ACTES & CONTENTIEUX	226
623100 ANNONCES ET INSERTIONS	736
625700 RECEPTIONS	18
626000 FRAIS POSTAUX & TELECOMMUNICATIONS	125
627000 SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	207
Impôts, taxes et versements assimilés	147
635110 CFE	147
Rémunérations du personnel	
Charges sociales	
Dotations aux amortissements	
Dotations aux provisions	
Autres charges	
Total des charges d'exploitation	3 465
RESULTAT D'EXPLOITATION	-3 465
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Résultat avant participation et IS	-3 465
Participation des salariés	
Impôts sur les bénéfices	
Total des Produits	
Total des charges	3 465
RESULTAT NET	-3 465

Extrait du bilan comptable certifié

❖ Bilan

ACTIF	
	Brut
Actif immobilisé	
Immobilisations corporelles	35 805
231500 INSTAL MAT OUTILLAGE EN COURS	35 805
ACTIF IMMOBILISE	35 805
Actif circulant	
Avances et acomptes versés sur commandes	1 396
409100 FOURN.ACPTES S/COMMANDES VERSES	1 396
Autres créances	7 865
445510 ETAT TVA A DECAISSER	3 214
445670 ETAT CREDIT DE TVA A REPORTER	4 461
445860 ETAT TVA S/FACT.NON PARVENUES	190
Banques, C.C.P., et autres disponibilités	6 505
512000 BANQUES	6 505
ACTIF CIRCULANT	15 766
TOTAL GENERAL ACTIF	51 571

PASSIF		Exercice clos le 31/12/2018 (21 mois)
Capitaux Propres		
Capital social ou individuel (dont versé :)		52 900
101000 CAPITAL		52 900
Résultat de l'exercice		-3 465
CAPITAUX PROPRES		49 435
Dettes		
Fournisseurs et comptes rattachés		1 980
401000 FOURNISSEURS		840
408100 FOURN FACTURES NON PARVENUES.		1 140
Autres dettes		156
445860 ETAT TVA SUR AUTRES BIENS ET SERVICES		156
DETTES		2 136
TOTAL GENERAL PASSIF		51 571

Extrait du bilan comptable certifié

Notes :

Au 31/12, toutes les dépenses de fonctionnement et d'investissement ont été couvertes par les fonds propres (capitaux propres 52 k€) car on n'avait pas fait tomber la subvention ni engagé l'emprunt.

Nous sommes en train de faire un appel à la région pour la première tranche de la subvention (cible : Octobre, Montant : 31 844€, soit 36% de la subvention). L'idée est de consommer la subvention au maximum pour retarder d'autant la mise à disposition de fonds de l'emprunt (et donc le paiement d'intérêts).

La grande majorité du capital (52 900€ dans le bilan ci-dessus) est actuellement détenue par des actionnaires de la CAPI. La prochaine levée de fond devra se focaliser sur les VDD.

II. Révision des statuts

Pour rappel, en Juin 2019 l'AG Extraordinaire avait voté pour modifier le périmètre d'intervention de NID'Energies (Territoire) ainsi que pour autoriser l'appel à un compte-courant d'associés.

3 nouvelles propositions de modification (dans l'objectif de faire une demande unique) ont été soumises à l'AG Extra-ordinaire :

- **Date de clôture de l'exercice**

En 2018, l'exercice comptable de la SAS s'étendait sur l'année civile, du 1^{er} Janvier au 31 Décembre. Pour des raisons de logistique et de disponibilité du comptable, et sur recommandation de l'AGEDEN, il est proposé de décaler l'année comptable du 1^{er} Avril au 31 Mars suivant.

L'année comptable 2019 s'étendra donc du 1^{er} Janvier 2019 au 31 Mars 2020 et couvrira une période de 15 mois.

- **Modification du siège**

La SAS est actuellement domiciliée chez la Présidente (particulier). Cette solution n'est pas pérenne car non robuste aux changements de président ou au déménagement de ce dernier. Le siège est l'adresse de réception des courriers officiels.

Le conseil de gestion a recherché une solution pour rendre le siège indépendant du président et propose de retenir l'offre du centre d'affaires « Amplitude Center » à Bourgoin Jallieu pour 3 raisons :

- Coût compétitif en comparaison des autres centres d'affaires (notamment Letter Case). 600 €/an environ contre 800 €/an pour l'autre offre.
- Amplitude Center est également le lieu où se déroulent traditionnellement les réunions du conseil de gestion.
- La localisation géographique permettra une collecte régulière du courrier par les membres du conseil de gestion, voire par un des actionnaires de la SAS qui travaille également dans le centre d'affaires.

Cette solution implique une dépense supplémentaire d'environ 600€/an non prévue au Business Plan.

III. Candidat au conseil de gestion

Pour rappel, les statuts permettent 12 membres au conseil de gestion. Actuellement, seulement 9 places sont occupées. Il reste donc 3 places disponibles.

Les réunions du CG sont traditionnellement les 2^{èmes} mardis de chaque mois à l'Espace Prévention Santé au Médipôle de Bourgoin à 19h.

Des réunions de travail ou de synchronisation intermédiaires sont parfois organisées, généralement en conférence téléphonique.

Tout actionnaire est invité à collaborer / contribuer aux tâches à hauteur de ses capacités d'engagement, même ponctuellement.

IV. Vote des résolutions

Les résolutions suivantes sont présentées et soumises au vote. Elles seront ajoutées au registre des assemblées générales de la SAS.

1.3. VOTES DES RÉOLUTIONS RELEVANT DE L'AG Ordinaire

❖ **Résolution #1 : Approbation des comptes annuels et du rapport de gestion et quitus donné au conseil de gestion**

L'assemblée générale, statuant en sa forme ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil de gestion – tel que présenté lors de l'AG du 29/06/2019 et retranscrit au Procès-Verbal de l'AG – approuve dans toutes leurs parties le rapport de gestion du conseil et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, et lui donne quitus de sa gestion.

Contre : 0

Abstention : 0

➔ Approuvé à l'unanimité

❖ **Résolution #2 : Approbation de l'affectation des déficits au compte de report à nouveau**

L'assemblée générale, statuant en sa forme ordinaire, approuve la proposition d'affectation du résultat qui lui a été présentée.

En conséquence, les pertes de l'exercice, qui se montent à 3 465,39 €, sont affectées au compte « report à nouveau ».

Contre : 0

Abstention : 0

➔ Approuvé à l'unanimité

❖ **Résolution 3 : Pouvoirs au porteur**

L'assemblée générale, statuant en sa forme ordinaire, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes les formalités qui seront nécessaires.

Contre : 0

Abstention : 0

➔ Approuvé à l'unanimité

1.4. VOTES DES RÉOLUTIONS RELEVANT DE L'AG Extraordinaire

❖ **Résolution 1 : Modification de l'article 26, Titre VI – Modification de la date de fin de l'exercice social**

L'assemblée générale, statuant en sa forme extraordinaire, après avoir pris connaissance du projet de changement de date de clôture de l'exercice social proposé par le conseil de gestion, décide d'adopter ce changement.

En conséquence, la date de clôture de l'exercice social ne sera plus fixée au 31 décembre mais au 31 mars et l'article 26 des statuts, relatif à la date de clôture de l'exercice social, est rédigé ainsi :
« *Chaque exercice a une durée d'une année, qui commence le premier avril et se termine le trente et un mars. Par exception, l'exercice démarré le 1er janvier 2019 se terminera le 31 mars 2020.* »

Contre : 0

Abstention : 0

➔ Approuvé à l'unanimité

❖ **Résolution 2 : Modification de l'article 5, Titre I – Modification de l'adresse du siège social**

L'assemblée générale, statuant en sa forme extraordinaire, approuve la proposition de domiciliation du Siège social de la société au centre d'affaires Amplitude Center au 30 Av. Alexandre Flemming, 38630 Bourgoin-Jallieu.

En conséquence, l'article 5 des statuts, relatif au siège social, est rédigé comme suit : « *Le siège de la société est fixé au 30 Av. Alexandre Flemming, 38630 Bourgoin-Jallieu. Il peut être transféré en tout endroit, dans la limite du périmètre du territoire défini dans l'article 3, par décision collective des actionnaires.* »

Contre : 0

Abstention : 0

➔ Approuvé à l'unanimité

❖ **Résolution 3 : Remplacement du statut de Vice-président par celui de Directeur général**

L'assemblée générale, statuant en sa forme extraordinaire, approuve le changement du terme « vice-président » utilisé dans les statuts par celui de « directeur général ».

En conséquence, la modification s'applique à toutes les occurrences du terme « vice-président ».

Contre : 0

Abstention : 0

➔ Approuvé à l'unanimité

❖ **Résolution 4 : Pouvoirs au porteur**

L'assemblée générale, statuant en sa forme extraordinaire, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes les formalités qui seront nécessaires.

Contre : 0

Abstention : 0

➔ Approuvé à l'unanimité

V. **Compte rendu des débats hors AG**

Les 3 débats suivants ont été proposés à l'assistance dans l'objectif de définir les futures opérations et engagements de NID'Energies :

- Débat 1 : Quelles zones d'implantations pour les prochains projets - friches, hangars agricoles, au sol, entreprises ... (Priorité 1)
- Débat 2 : Quels axes de développement au-delà de la production photo (Priorité 2 – **non abordé faute de temps**)
- Débat 3 : Centrale flottante de Saint-Savin – positionnement (Priorité 1)

Débat 1

Présentation du projet de hangar agricole de Roland Macaire, agriculteur (production céréalière) sur Montbernier à Bourgoin, par l'agriculteur lui-même.

Projet : Construction d'un hangar à matériel nécessaire pour le développement de l'activité de l'agriculteur. Il est proposé d'équiper la toiture d'une centrale photovoltaïque de 100 kWc (un seul pan, orientation sud). Toutes les études et devis ont déjà été réalisés.

Coût du hangar nu (sans panneau) : 90 k€.

Coût du hangar avec installation 100kWc : 205 k€

CA estimé sur 20 ans : 262 k€

M Macaire cherche une solution de financement de son installation qui n'ampute pas ses capacités d'emprunt pour ses investissements futurs. Après avoir fait réaliser les études, il a également besoin d'une tierce partie, partenaire ou à défaut prestataire, pour organiser et suivre l'exécution du projet. Un acteur citoyen tel que NID'énergies a sa préférence par rapport à d'autres solutions disponibles.

La proposition de M Macaire est la suivante, dans les grandes lignes :

- Il est propriétaire du foncier
- NID'Energies est propriétaire du hangar (bâti + centrale)
- NID'énergies exploite la centrale, M. Macaire utilise le bâtiment – sur les 20 premières années

- M. Macaire récupère la propriété du tout au bout de 20 ans, les conditions d'un éventuel partenariat d'exploitation de la centrale étant à définir au-delà des 20 ans.

Question posée : est-ce que les actionnaires présents pensent que ce genre de projet est pertinent ?

Débat :

- Questionnement sur le caractère « intérêt général » alors que le bénéfice final revient à un particulier (en fonction du montage).
- Interrogation sur la complexité et les risques engendrés par un tel schéma. Nécessiterait des compétences juridiques supplémentaires et probablement beaucoup de temps.
- Alternative : faire un appel au crowdfunding sur Bourgoin
- Proposition alternative de NID'Energies : l'agriculteur prend en charge le bâtiment et NID'énergies prend la centrale, ce qui ferait rentrer le projet dans le modèle actuel.

→ **Les actionnaires sont plutôt pour étudier en détail les différents montages possibles.**

Qui s'investit en terme de temps pour piloter le sujet ? : personne ne se prononce. Le conseil de gestion vérifiera la possibilité de lancer un groupe de travail sur les prochains mois. Faire un appel à participation des volontaires avec l'envoi du PV d'AG.

Appui potentiel de l'AGEDEN, notaire de Saint-Alban (contact Marcel Colomb), Energie Partagée...

Délai de réponse ? : non répondu

Débat 3 « Centrale flottante de Saint Savin »

Projet porté par le SEDI (Syndicat de l'Energie De l'Isère) qui a créé une SEM (Société d'Economie Mixte) pour identifier et lancer des projets EnR sur le territoire.

Projet :

- Création d'une centrale flottante sur le plan d'eau d'une ancienne carrière (plaine de Bourgoin).
- Occupation du milieu du plan d'eau, le reste et les berges sont remis à disposition de la biodiversité
- 5 MWc
- Exploitation sur 20 ans mini.
- Coût du développement : 100k€ (porté par la SEM du SEDI)
- Coût estimé du projet : 1,4 M€ (création d'une société de projet pour l'occasion)
- Position de l'association Lo Parvie : pourquoi occuper des espaces « naturels » alors qu'il y a d'autres terrains déjà dégradés qui pourraient être prioritaires (parking).

Le SEDI propose l'actionariat suivant : CAPI, SEM, Saint-Savin, NID'Energies. Le SEDI n'a pas besoin de NID'Energie d'un point de vue financier pour faire avancer le projet – même pour obtenir des subventions ou tarifs des rachat « citoyens ».

SAS Centrales Villageoises NID'Energies
15 rue de l'église
38110 La Tour du Pin



Le SEDI nous demande de statuer rapidement sur l'engagement de NID'Energies et du % pris dans le projet, à minima pour le développement. Notre contribution sera forcément minoritaire et notre rôle dans la gouvernance essentiellement consultatif.

Proposition, après un tour de table de chaque actionnaire présent :

- s'engager à hauteur de 1% : 1000€ pour le développement et 10k€ si on maintient le même ratio pour la réalisation.
- En échange du financement par le SEDI de notre communication de collecte de fond (déjà proposé).

➔ Les actionnaires sont plutôt pour. Taux d'engagement à définir en Conseil de Gestion en Octobre